

Le préfet fait un point sur le projet de ligne grande vitesse Paris Orléans Clermont Lyon

Publié par [Bertrand](#), [Communiqué de presse](#) le mardi 16 décembre 2014 à 11h07min, mis à jour le mardi 16 décembre 2014 à 11h05min - 261 lectures - 4 partages



Michel Fuzeau, coordinateur du projet de LGV POCL, a fait le point sur l'avancement des études. Son communiqué.

Michel Fuzeau, Préfet de région Auvergne et coordinateur du projet de LGV

Paris Orléans Clermont Lyon, a réuni les membres de la commission

consultative, qui regroupe les élus des principales collectivités, les

parlementaires et les élus consulaires concernés par le projet.

Le débat public sur le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris Orléans

Clermont Lyon (POCL) a montré l'intérêt du projet. Mais des questions

restaient en suspens, en particulier quant au choix du scénario.

Une nouvelle phase d'études et de concertation a été engagée et financée par

tiers entre l'État, RFF et les cinq régions concernées ; Auvergne, Bourgogne,

Centre, Île- de-France, Rhône-alpes.

Les études menées et les travaux réalisés au sein d'ateliers techniques et d'ateliers citoyens ont fait l'objet de rapports et de comptes-rendus accessibles sur le [site dédié au projet](#), ainsi que les contre-expertises effectuées à la demande des acteurs du projet. De même des documents de synthèse ont été produits.

Les travaux réalisés depuis deux ans ont permis d'approfondir les fonctionnalités des scénarios « Ouest » et « Médian », de renouveler l'approche environnementale, d'enrichir l'approche socio-économique. Une restitution technique de ces travaux a eu lieu le 8 juillet 2014.

La commission consultative en réunissant les élus des principales collectivités, les parlementaires et les élus consulaires a permis la poursuite de la consultation sur le projet. Les élus ont pu exprimer leur position sur le projet, en particulier sur le choix du scénario. Les expressions ont pu être argumentées à partir des études, expertises et contre-expertises.

De nombreuses contributions ont été produites et transmises. Elles sont accessibles sur le [site dédié au projet](#). Les collectivités qui ne l'ont pas encore fait, peuvent transmettre leur contribution jusqu'à la fin janvier 2015.

Le comité de pilotage, qui est l'instance de gouvernance de l'étape préliminaire, se réunira au début de février 2015. A partir de ces différents éléments, une synthèse sera élaborée afin de préparer les décisions ministérielles sur les suites à donner au projet.